Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction du Patrimoine Bâti

U6

Séance publique du mercredi 14 décembre 2022

Convoqué le jeudi 8 décembre 2022, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents:

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur :

Philippe CLOCHETTE(représenté par Anne Laure PEREZ), Richard MERRA(représenté par Délia TOUMI), Maria Blanca FERNANDEZ(représentée par Céline LANOISELÉE), Mohammed DDANI(représenté par Alexandra D'ALCANTARA), Nadia MOUADDINE(représentée par Yasmina ATTAF), Christophe BERNIER(représenté par Laurent NOEL), Sofia MANSERI(représentée par Grégory BOULORD), Aurélie REMACLE(représentée par Mariama GASSAMA), Eloi SIMON(représenté par Roger DUGUÉ), Khalid DAMOUN(représenté par Ibrahima NDIAYE), Elsa FAUCILLON(représentée par Zineb ZOUAOUI), Laetitia GHIRARDI(représentée par Karine CHALAH), Isabelle TITTI DINGONG(représentée par Carole LAFON)

Absents excusés:

Isabelle MASSARD, Ahcen MEHARGA, Sinan KARAKUS, Philippe HALLAIS, Christelle NEDELEC, Ibrahima DIALLO

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour :

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote: Prend acte

Concession de service public de production, transport, distribution, et exploitation du réseau de chauffage urbain – Rapport d'activité pour l'année 2021 de la société GENNEVILLIERS ENERGIE

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 2013, exécutoire le 03 juillet 2013, délégant à la société GDF SUEZ ENERGIE SERVICES Réseaux et à sa société dédiée GENNEVILLIERS ENERGIE la délégation de service public pour la production, le transport, la distribution, l'exploitation du réseau de chauffage urbain à compter du 01 septembre 2013,

Considérant les dispositions de l'article 39 "Rapports annuels" à la convention de concession de service public de production, transport, distribution, et exploitation du réseau de chauffage urbain,

Considérant le rapport d'activités technique, économique et financier produit par la société GENNEVILLIERS ENERGIE pour l'année 2021 (01 janvier 2021 au 31 décembre 2021),

Vu l'avis de la Commission intéressée,

DELIBERE

<u>Article 1</u>: Prend acte du rapport d'activités techniques, économique et financier produit par la société GENNEVILLIERS ENERGIE pour l'année 2021 (01 janvier 2021 au 31 décembre 2021)

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982 Acte reçu par le représentant de l'état

le 20112122

Affiché le 201-12 /22

Exécutoire le 20/42/22

Le Maire Patrice LECLERC

Centre liers Centre liers

Signé électroniquement le Le 19 décembre 2022